

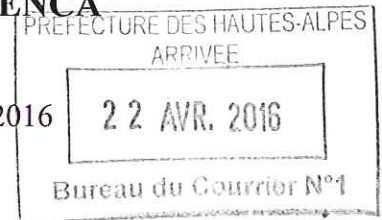
REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice:10
Présents : 7

DELIBERATION N° 19- 2016

Séance du jeudi 14 avril 2016



L'an deux mille seize et le jeudi 14 avril 2016 à 20h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 7 avril 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme BLANC Danielle

Absentes excusées : Noëlle STEFANI – Céline TRUCH

Absent : Jean-Claude FAURE

Secrétaire de séance : Jean-Pierre NOMIUS

Objet : Demande de prise en charge par la commune de l'entretien du talus parcelle B 628 (M. MERCIER et Mme DOMINOIS)

Le Maire donne lecture du courrier de M. MERCIER et Mme DOMINOIS reçu le 22 mars en mairie, nous demandant de prendre en charge l'entretien du talus côté Est jouxtant la parcelle B 628, qui sert à l'écoulement des eaux pluviales communales. Il en va de même pour la responsabilité de la commune en cas de débordement de la rase qui est propriété communale.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- **Décide** de répondre favorablement à la demande émise par M. MERCIER et Mme DOMINOIS
- **De prendre** en charge l'entretien du talus servant à l'écoulement des eaux pluviales communales et d'en avoir la responsabilité en cas de débordement de la rase qui est propriété communale.

Fait et délibéré, le 14 avril 2016

Le Maire
Rémi COSTORIER

